



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de **11 juin 2020**

Compte rendu affiché le **17 juin 2020**

Date de convocation du conseil municipal le **5 juin 2020**

Présidente : **Madame Hélène GEOFFROY, La Maire**

Secrétaire de séance : **Monsieur Ahmed CHEKHAB**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	35

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Yvan MARGUE, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Josette PRALY, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Antoinette ATTO, Christine JACOB, Harun ARAZ, Myriam MOSTEFAOUI, Philippe ZITTOUN, Nordine GASMI, Mustapha USTA, Charazède GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA, Christine BERTIN

Objet :

Marché de fourniture de mobiliers et prestations associées pour l'aménagement de la future Médiathèque/Maison de Quartier Léonard de Vinci

V_DEL_200611_31

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

**Eliane DA COSTA à Christine BERTIN
Virginie COMTE à Matthieu FISCHER
Pierre BARNEOUD à Kaoutar DAHOUM
Armand MENZIKIAN à Stéphane GOMEZ
Batoul HACHANI à Ahmed CHEKHAB
Nawelle CHHIB à Nordine GASMI
Christiane PERRET FEIBEL à Hélène GEOFFROY**

Membres absents :

Jean-Michel DIDION, Morad AGGOUN, Saïd YAHIAOUI, Nadia NEZZAR, Mourad BEN DRISS, Stéphane BERTIN, Marie-Emmanuelle SYRE, Bernard GENIN

Envoyé en préfecture le 18/06/2020

Reçu en préfecture le 18/06/2020

Affiché le



ID : 069-216902569-20200611-V_DEL_200611_31-DE

Rapport de Madame LECERF

Mesdames, Messieurs,

Envoyé en préfecture le 18/06/2020

Reçu en préfecture le 18/06/2020

Affiché le



ID : 069-216902569-20200611-V_DEL_200611_31-DE

Le projet de la Médiathèque/Maison de quartier Léonard de Vinci est un projet emblématique du renouvellement urbain de la ville de Vaulx-en-Velin. Le choix du mobilier sera la traduction des nouveaux usages de ce lieu de vie culturel et social et symbolisera un accueil des publics exigeant et adapté.

Il répondra à plusieurs critères :

- être en adéquation avec la qualité du projet architectural de Rudy Ricciotti ;
- être fonctionnel et modulable : pour stocker les collections et les rendre accessibles de manière attractive ;
- être confortable et adapté aux différents usages : détente, lecture, animations, travail, jeu, échanges, rencontres, formations... ;
- s'inscrire dans les nouvelles normes d'aménagement des bibliothèques.

Dès la conception du programme puis du projet architectural, l'aménagement intérieur et notamment la question du mobilier ont été pris en compte car ils conditionnent et accompagnent les usages.

C'est pourquoi, une mission de conseil a été demandée à l'architecte qui comprend dans son équipe de maîtrise d'œuvre un designer qui participe aux côtés des équipes des bibliothécaires à la définition des grands principes d'aménagement intérieurs en cohérence avec le projet architectural.

La qualité du projet mobilier a permis de bénéficier d'une subvention de 40% par le Ministère de la Culture dès 2018.

Des rencontres avec des usagers et notamment des jeunes vaudais (élèves de la classe option architecture du lycée Doisneau et jeunes lecteurs de la bibliothèque Perec) ont permis de mieux identifier leurs attentes spécifiques de ces publics afin de leur permettre une bonne appropriation des lieux.

La démarche design de services avec les habitants et notamment la visite de la Médiathèque de Vitrolles leur a permis de découvrir les nouveaux principes d'aménagement intérieur d'un « tiers-lieu » : confort, design, modularité, fonctionnalité, convivialité, variété, originalité.

Dans ce cadre, une procédure d'appel d'offres ouvert va être lancée pour la fourniture de mobiliers et prestations associées pour l'aménagement de la future Médiathèque/Maison de Quartier Léonard de Vinci.

La consultation sera divisée en 3 lots :

- **lot 1 : mobilier standard de médiathèque et mobilier d'accueil du public** : rayonnages, bacs, meubles pour périodiques, présentoirs, tables, tables basses, table d'hôte, chaises, tabourets, chariots de transport, lampes de table, mobilier extérieur, porte-manteau, fauteuils, poufs, canapés ;

- **lot 2 : mobilier de bureau et de salles de médiation** : tables, chaises, armoires de rangement, étagères, avec cloisons acoustiques ;

- **lot 3 : mobilier pour les réserves, les expositions et autres** : rayonnage type compactus, meuble à plan, rack à tableaux, vitrines, panneaux d'exposition, poteaux à sangle, cimaises, présentoirs (porte-affiche, présentoir de document, présentoirs de comptoir, porte-affiche sur câble), étagères salle archives, stockage produits.

Chaque lot constituera un accord-cadre mono-attributaire s'exécutant par l'émission de bons de commandes au fur et à mesure des besoins. Chaque accord-cadre sera conclu pour une période d'un an à compter de sa notification reconductible une fois.

L'estimation financière globale est de 480 000 € HT tous lots confondus .

Envoyé en préfecture le 18/06/2020

Reçu en préfecture le 18/06/2020

Affiché le



ID: 069-216902569-20200611-V | DELS200611_31-DE

En conséquence, je vous propose :

- ▶ d'autoriser Madame la Maire à signer les accords-cadres par la Commission d'appel d'offres, sous réserve qu'elles produisent leurs attestations sociales et fiscales et à prendre toute mesure d'exécution relative à ces accords-cadres ;
- ▶ de décider que les accords-cadres auront une durée d'un an renouvelable une fois ;
- ▶ de dire que les crédits sont inscrits au budget primitif 2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 18/06/2020

Reçu en préfecture le 18/06/2020

Affiché le



ID : 069-216902569-20200611-V_DEL_200611_31-DE

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu l'article L2122-21 du Code général des collectivités territoriales et notamment son alinéa 6 selon lequel « Sous le contrôle du conseil municipal et sous le contrôle administratif du représentant de l'État dans le département, le maire est chargé, d'une manière générale, d'exécuter les décisions du conseil municipal et, en particulier (...) de souscrire les marchés » ;

Vu l'article L 2120-1 du code de la commande publique et les articles R.2124-2, R.2161-1, R.2162-13 et R.2162-14 relatifs à la procédure d'appel d'offres ouvert et aux accords-cadres ;

Vu les articles R.2152-6 et R.2152-7 du code de la commande publique relatif au classement des offres ;

Considérant que les accords-cadres de fourniture de mobiliers et prestations associées pour l'aménagement de la future Médiathèque/Maison de Quartier Léonard de Vinci seront traités par voie de consultation en procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L2124-2, R2124-2, R2161-2 à R.2161-5 du code de la commande publique;

Considérant qu'il revient au Conseil municipal d'autoriser Madame la Maire à signer les accords-cadres de fourniture de mobiliers et prestations associées pour l'aménagement de la future Médiathèque/Maison de Quartier Léonard de Vinci avec les entreprises choisies par la Commission d'Appel d'offres, sous réserve qu'elles produisent leurs attestations fiscales et sociales et à prendre toute mesure d'exécution relative à ces accords-cadres ;

Entendu le rapport présenté le 11 juin 2020 par Madame Muriel Lecerf, 5^{ème} adjointe déléguée aux travaux, aux marchés publics, à la proximité et à l'embellissement de la ville ;

Après avoir délibéré, décide :

▶ que les accords-cadres de fourniture de mobiliers et prestations associées pour l'aménagement de la future Médiathèque/Maison de Quartier Léonard de Vinci seront traités par voie de consultation en procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L2124-2, R2124-2, R2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique ;

▶ d'autoriser Madame la Maire à signer les accords-cadres de fourniture de mobiliers et prestations associées pour l'aménagement de la future Médiathèque/Maison de Quartier Léonard de Vinci avec les entreprises attributaires, sous réserve qu'elles produisent leurs attestations fiscales et sociales et à prendre toute mesure d'exécution relative à ces accords-cadres ;

▶ de dire que les crédits sont inscrits au budget primitif 2020.

Nombre de suffrages exprimés : 35
Votes Pour : 32
Votes Contre : 0
Abstention : 3
Sans participation : 0

Ainsi fait et délibéré le jeudi 11 juin 2020 et signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Envoyé en préfecture le 18/06/2020

Reçu en préfecture le 18/06/2020

Affiché le

SLOW

ID : 069-216902569-20200611-V_DEL_200611_31-DE

Madame la Maire

Hélène GEOFFROY